



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

QUESTIONS DIVERSES DU CSA DE L'AUBE

Lundi 06/02/2023

1) Les frais de déplacements avancés pour assurer nos missions sont généralement supérieurs aux indemnités standards. Serait-il possible que les convocations comportant des déplacements importants (tels Reims ou Chalons ...) soient systématiquement accompagnées d'une autorisation de véhicule personnel ?

L'administration dit qu'il faut dissocier l'ordre de mission de l'autorisation d'utilisation du véhicule, qui elle n'est pas automatique. L'indemnité se fait sur le tarif SNCF ou sur le tarif de l'indemnité kilométrique qui est plus avantageux. L'autorisation d'utilisation du véhicule personnel est nécessaire pour obtenir l'indemnité kilométrique mais n'est pas suffisante.

Les représentants FSU expliquent qu'il n'est pas possible d'indemniser au tarif SNCF car il n'y a pas de transports publics qui permettent aux collègues d'arriver à Reims à 9h, heure habituelle du début des missions. Par exemple, les collègues qui doivent déposer des enfants à la crèche devraient le faire avant 6h10 du matin s'ils prennent le car Troyes-Châlons suivi du train Châlons-Reims, ce qui impossible. L'indemnisation doit donc se faire au tarif kilométrique qui est plus avantageux.

L'administration reconnaît les difficultés et qu'il faut en discuter au niveau Rectoral.

Les représentants FSU expliquent également que pour les frais de repas, les collègues doivent sortir de leur poche la totalité ou 50% du montant lorsqu'ils ont lieu en dehors des adresses administratives et personnelles, ce qui est scandaleux, nous sommes la seule administration qui fonctionne ainsi.

L'administration semble découvrir le problème et va se renseigner.

2) Comment comptez-vous vous saisir du dossier brûlant des IPS qui met en lumière la destruction de la mixité sociale exercée par le privé ?

L'administration répond que le Ministre de l'Éducation est en train de se saisir du dossier et il y aura des annonces en mars et que la DSDEN a déjà rencontré les acteurs du privé.

3) Les remontées des différents établissements font état de difficultés pour le paiement des heures au titre de "devoirs faits" et des "remplacements de courte durée". Il a été souvent dit aux collègues que les enveloppes étaient illimitées, ce qui ne semble pas ou plus être le cas. Qu'en est-il exactement ?

L'administration répond que la répartition des enveloppes se fait selon le nombre d'élèves et des demandes des établissements.

Les représentants FSU expliquent qu'ils ont des remontées des collègues. Des PERDIR freinent en cours d'année sur l'utilisation de ces heures car l'enveloppe n'est pas suffisante. Les représentants FSU réaffirment qu'ils sont opposés aux heures supplémentaires qui aggravent la

charge de travail, mais les collègues qui font les heures doivent être payés.

L'administration dit que les enveloppes arrivent en deux temps : celle de septembre-décembre puis celle de janvier-juin. Il est possible que des retards de paiement apparaissent mais il y a des échanges avec les directions et s'il y a des difficultés, il faut alerter si besoin.

4) Pouvez-vous rappeler comment se calcule et s'octroie le montant de la DHG dans les établissements, ainsi que les moyens supplémentaires (heures "équités", chorale, théâtre, UNSS, section sportive ou culturelle, bilangue de continuité ou d'amorçage, section internationale ...) ?

L'administration répond que le seul changement concerne la chorale qui n'est plus octroyée à hauteur de 2h en plus par établissement. En fonction de l'IPS de l'établissement et de sa taille, les établissements ont entre 0 et 2h octroyées en plus pour financer la chorale.

Les représentants FSU disent qu'ils ne comprennent pas ce qui motive le Recteur de retirer les heures de chorale. Le changement de Ministre doit changer les lignes directrices car encore récemment, il y avait un grand "Plan Chorale". Ne pas octroyer 2h par établissement, c'est prendre le risque que la chorale soit en difficulté car la marge de manœuvre doit aussi financer les LCA, le Théâtre, les doublages, la coanimation ...

L'administration dit qu'il n'y a pas de danger, ils renforcent même la chorale dans les petits établissements.

Les représentants FSU disent que ce n'est pas en supprimant les heures qu'elles vont être conforter et l'Aube étant une terre de chorale, notamment avec "les Nuits de Champagne", il aurait fallu que la DSDEN défende le versement de ces 2 heures pour tous.

5) Quelles seront les conséquences pour les écoles de Charmont et des collèges d'Arcis et de Piney du changement de découpage administratif ? Quel suivi/regard sur les équipes des deux collèges est-il envisagé ?

L'administration répond qu'il n'y aura aucun changement pour la rentrée 2023. Il y a eu une réflexion du conseil départemental mais rien n'est acté.

6) Dans le contexte des lourds travaux de destruction/construction, quel suivi est-il prévu pour accompagner les collègues et élèves du collège de Sainte-Savine qui devront travailler dans le bruit et la poussière pour les prochaines années ?

L'administration répond qu'il y aura des bungalows climatisés et anti-bruits. Il y a eu des réunions avec les personnels et les riverains.

Les représentants FSU disent que ce n'est pas le sujet de la question et demandent s'il y a autre chose de prévu à part des bungalows climatisés.

Mme la DASEN dit qu'elle n'a pas d'exemple pour lequel il y a eu des problèmes liés à des travaux.

Les représentants FSU disent que donc rien a été prévu en terme de suivi des collègues ou des élèves en terme de santé, par exemple une visite médicale à certains moments.

Les représentants FSU demandent qu'un vote sur la saisine de la FS-SSCT (Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) soit réalisée. Vote POUR à l'unanimité.

7) Nous avons des retours de nos collègues AED qui commencent à s'inquiéter d'arriver à l'échéance de leurs 6 années de contrat et qui souhaitent passer en CDI. Quand les entretiens vont-ils démarrer ? Est-ce qu'il y aura un nombre limité de CDI ? Est-ce qu'il

S'agira t-il de temps plein ?

L'administration répond qu'il n'y aura pas d'automatisation, cela se fait en fonction des moyens et la priorité est donnée aux étudiants boursiers.

Les représentants FSU demandent la réponse à la question, à savoir à quel moment les entretiens d'embauche vont se tenir car il n'y a aucune information transmise de la part du Rectorat, ce qui a posé problème en juin-juillet dernier.

L'administration répond que les AED peuvent demander à passer en CDI à n'importe quel moment de l'année, il faut adresser un courrier au Recteur et à transmettre au chef d'établissement et qu'il est possible d'envoyer une copie par mail à sg10@ac-reims.fr

8) Nos collègues AED et AESH n'ont pas reçu la prime REP/REP+ en janvier ? A quel moment vont-ils la recevoir ?

L'administration répond que cela doit arriver en février ou en mars.

9) Lors du dernier CDEN (comité départemental de l'Éducation Nationale), Madame la Directrice Académique nous a indiqué qu'il serait possible d'améliorer la mixité sociale des Jacobins (collège ayant le plus bas indice IPS du département) en créant des dispositifs attractifs, comment se fait-il que la demande d'ouverture d'une section internationale anglais ait été refusée ?

L'administration répond que le dossier a été monté en urgence et que ce type de demande n'est pas souvent acceptée dès la 1^{ère} année. Il y a un problème de RH. Le dossier sera remonté l'année prochaine. Un accompagnement sur une expérimentation Espagnol est envisagé, cela a été vu avec l'IA-IPR. Une section sportive BMX est envisagée également.

Les représentants FSU demandent si la section Allemand est en danger car il semblerait qu'une fermeture sur le niveau 6^{ème} est prévue.

L'administration répond qu'elle n'est pas au courant et va se renseigner.

10) Des élèves de la cité scolaire de Bar/Aube ont réalisé une action afin d'alerter l'opinion et la presse. Quelles réponses de l'administration est envisagées pour tenir compte des difficultés ?

L'administration répond qu'il y a déjà eu une réunion avec la préfecture, la mairie, la direction. Une rencontre ce vendredi 10 février et plus tard avec les parents d'élèves. Une réunion vie scolaire a eu lieu le lundi 6 février avec l'IA-IPR. Mme la DASEN rappelle qu'elle soutient les équipes. Elle ajoute que l'action a concerné très peu d'élèves, que le C.A est très calme, l'établissement est serein, qu'il est très accueillant (des poly-exclus) et qu'elle est donc très étonnée. Elle dit que la situation n'est pas aussi dramatique que ce que l'article prônait, qu'il faut aussi écouter la souffrance des élèves même si c'est une minorité et qu'il n'a jamais été ressorti l'image d'un climat délétère. Le chef d'établissement a voulu être transparent, il y a eu de l'incompréhension et donc un climat de peur.

Les représentants FSU demandent si une rencontre avec les équipes est prévue.

Mme la DASEN répond que non mais si les équipes le souhaitent, il est possible de le prévoir.